

Bilan de session du Bloc Québécois:

UN BILAN PARLEMENTAIRE SIGNÉ: FIER ET FIABLES!

OTTAWA, le 23 juin 2021 – En cette fin de session parlementaire, le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, et le chef du Bloc Québécois, M. Yves-François Blanchet, ont dressé le bilan des actions menées par le Bloc Québécois, qui a fait des gains pouvant être qualifiés d'historiques à Ottawa.

«Autant que la dernière session parlementaire de l'automne passé, je signalais la fin de ma session parlementaire comme étant une crise qui faisait apparaître de nombreuses urgences, autant que celle-ci se veut marquée de gains majeurs du Bloc Québécois, de quoi démontrer que nous sommes fiers et fiables», débute M. Bergeron.

«Dans la dernière semaine uniquement, la Chambre a pris acte que le Québec pouvait s'inscrire dans la Constitution en tant que nation française, puis a voté en faveur de l'application de la Charte de la langue française aux entreprises sous juridiction fédérale. Ce sont deux gains importants pour le Québec à l'initiative du Bloc Québécois. Tout récemment, nous avons coupé les vivres au projet de commission pancanadienne des valeurs mobilières, auquel le Québec est vivement opposé depuis des décennies. Et encore, dans la nuit du 21 au 22 juin, nous permettions l'adoption du projet de loi C-10 sur le soutien à la culture, pour lequel seuls le Québec et son milieu culturel étaient prêts à se battre. Le Bloc Québécois a fièrement défendu la nation québécoise, quotidiennement transformé l'ordre du jour à Ottawa et fait des gains dans les dossiers prioritaires du Québec», a déclaré M. Blanchet.

Fiers et fiables pour défendre notre langue française!

Dans un vote historique à l'initiative du Bloc Québécois, la Chambre des communes a pris acte que le Québec inscrira dans la Constitution canadienne que les Québécoises et les Québécois forment une nation dont le français est la seule langue officielle et commune. La Chambre, à l'exception des libéraux de Justin Trudeau, s'est également prononcée en faveur de l'application de la loi 101 aux entreprises sous juridiction fédérale. Tous les partis se sont toutefois prononcés contre un autre projet de loi du Bloc exigeant la connaissance suffisante du français afin d'obtenir la citoyenneté à partir du Québec. «L'Assemblée nationale a aujourd'hui les coudées franches pour adopter des lois qui correspondent au statut de nation du Québec. Ce constat des élus fédéraux à savoir que le Québec se définit comme une nation de langue française devra dorénavant être un facteur-clé de leurs décisions, particulièrement en matière de promotion au Québec de notre langue officielle et commune», a fait valoir le chef du Bloc Québécois.

Fiers et fiables pour venir en aide à nos aînés!

Le Bloc Québécois a convaincu la Chambre de la nécessité de défendre les personnes les plus vulnérables : les aînés et les personnes atteintes de maladies graves. Le gouvernement libéral a d'ailleurs décidé de ne s'en tenir à sa promesse électorale obtuse de 2019, à l'effet d'augmenter simplement la pension de la Sécurité de la vieillesse de 10% pour les personnes de 75 ans et plus, sans prendre en considération, dans son budget, les changements considérables qui ont eu lieu depuis...

«Il était déjà odieux de diviser les aînés en deux catégories, les "jeunes" aînés et les "vieux", mais il est d'autant plus répugnant de se faire dire, à mots à peine couverts, que c'est parce que les "jeunes" aînés auraient apparemment subi moins de préjudices dans le cadre de la pandémie, qu'ils seraient plus "riches" et auraient donc moins de besoins que les "vieux"... Et, en plus, cela va à l'encontre de la volonté clairement exprimée par la Chambre des communes, qui, à l'initiative du Bloc Québécois, s'était prononcée, le 8 mars dernier, en faveur d'une augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse pour l'ensemble des personnes âgées de 65 ans et plus. Chose certaine; le Bloc Québécois continuera de défendre nos aînés!», d'ajouter Stéphane Bergeron.

Fier et fiables pour soutenir les personnes atteintes de maladie grave

Le projet de loi du Bloc Québécois visant à porter de 15 à 50 semaines la couverture d'assurance-emploi en cas de maladie grave a franchi une nouvelle étape importante, le 26 mai dernier, à la Chambre des communes. En effet, la Chambre s'est prononcée en faveur de l'étude de ce projet de loi en comité parlementaire, une étape cruciale vers l'adoption finale de la proposition bloquiste.

«Les libéraux ne sont pourtant pas sans savoir que la période de temps requise pour se rétablir d'une maladie grave est en moyenne de 37 semaines. Cela veut donc dire qu'une partie des personnes atteintes d'une maladie grave ont même besoin de plus de 37 semaines pour se rétablir. Dès lors, la couverture actuelle, qui n'est que de 15 semaines, apparaît nettement insuffisante, tout comme l'est la modeste bonification que prône le parti libéral. À moins de vouloir continuer à détourner sans vergogne les cotisations d'assurance-emploi vers d'autres postes budgétaires n'ayant strictement rien à voir avec le mieux-être des travailleuses et travailleurs, le gouvernement sait qu'il a largement les moyens de faire en sorte que la couverture du programme, en cas de maladie grave, soit mieux adaptée à la réalité. En refusant de le faire, le gouvernement s'entête à placer ces personnes, qui n'ont pas choisi d'être malades, dans une situation de précarité financière génératrice d'anxiété n'aidant en rien à leur guérison», de signaler M. Bergeron.

Fiers et fiables pour surveiller une gestion plus responsable de la pandémie

Le Bloc Québécois est intervenu à maintes reprises pour corriger les lacunes dans la gestion de la crise sanitaire, en plus de proposer 22 mesures pour mieux gérer les points d'entrée au Québec et au Canada. «J'ai moi-même fait, en Chambre des communes, de nombreuses et incessantes pressions visant la fermeture des frontières canadiennes, afin de contribuer à contenir la propagation du coronavirus (COVID-19). C'est plusieurs jours trop tard que finalement, Justin Trudeau a sorti de sa torpeur, en ce sens», a précisé le député de Montarville.

Fiers et fiables pour protéger l'argent des contribuables

«Encore ici, le Bloc Québécois aura su faire preuve de vigilance et d'innovation. En effet, nous avons sans cesse travaillé afin que les programmes de soutien fédéraux soient adaptés à l'ensemble des travailleurs et entreprises du Québec. Nous avons aussi travaillé d'arrache-pied afin que les compagnie aériennes remboursent leurs clients pour les vols annulés, ce que nous avons aussi réussi», commente M. Bergeron. Sans oublier l'important scandale *WE Charity* qui a fait couler beaucoup d'encre. «Il était déjà insolite de mettre sur pied un programme destiné à rémunérer des bénévoles, a-t-il poursuivi! Il était étonnant de voir l'ampleur des sommes allouées à cet effet, dans un champ de compétence du Québec et des provinces, en plus. Il était troublant de voir ce programme être octroyé, sans appel d'offre, à un organisme qu'on savait proche du clan Trudeau, moyennant des frais de gestion de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Et plus on en apprenait, plus cela apparaît inadmissible et scandaleux. Quoiqu'il arrive, Justin Trudeau devra en répondre, tôt ou tard!

« Nos députées et députés ont accompli un travail absolument exceptionnel tout au long de cette dernière session malgré un fonctionnement atypique », a tenu à souligner M. Blanchet.

« En rétrospective, je ne suis pas peu fier des réalisations du Bloc Québécois. Nous avons démontré une fois de plus que mon parti est là pour défendre les Québécoises et Québécoises ainsi que leur culture, identité, langue française et leur qualité de vie. Ce fut une session parlementaire mouvementée, par la pandémie, mais aussi par la menace d'élection des libéraux qui planait au-dessus de la tête des parlementaires, et ce, depuis le début de ce printemps. Mais elle fût très fructueuse en gains pour la nation québécoise», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)